



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1178
16 décembre 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 15 DÉCEMBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
TOGO AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le texte du communiqué final (voir annexe I) et celui du protocole additionnel à l'Accord d'Abuja du 1er novembre 1998 relatif à la formation du Gouvernement d'unité nationale de la République de Guinée-Bissau (voir annexe II), signés à l'issue de la réunion tenue à Lomé les 14 et 15 décembre 1998 dans le cadre du processus de paix en Guinée-Bissau.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Roland Y. KPOTSRA

Annexe I

[Original : anglais et français]

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA RENCONTRE DE LOMÉ SUR LE PROCESSUS
DE PAIX EN GUINÉE-BISSAU

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja signé le 1er novembre 1998 entre les parties au conflit en Guinée-Bissau, S. E. M. Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a invité S. E. le général Abdulsalami Abubakar, chef de l'État, commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria ainsi que S. E. M. Joao Bernardo Vieira, Président de la République de Guinée-Bissau et le général Ansumane Mane, commandant de la junte militaire autoproclamée, à une réunion à Lomé les 14 et 15 décembre 1998, en vue de se concerter sur l'évolution du processus de paix en Guinée-Bissau et de rechercher les voies et moyens pour accélérer l'application dudit Accord.

Étaient également présents à la rencontre :

- S. E. M. Francisco Fadul, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau;
- Général Lamine Cisse, Ministre de l'intérieur de la République du Sénégal;
- M. Tounkara Yahaya, Ministre de la défense nationale de la République du Niger;
- S. E. M. Lansana Kouyate, Secrétaire exécutif de la CEDEAO;
- S. E. M. Kikpa Takassi, Ambassadeur, Représentant spécial du Président en exercice de la CEDEAO en Guinée-Bissau;
- M. Carlos Domingos Gomes, représentant de la Commission de médiation et de bonne volonté;
- S. E. M. Francisco da Silva, Ambassadeur du Portugal près la République de Guinée-Bissau; et
- Mme Andreaw Ullc, Chargé d'affaires de Suède en République de Guinée-Bissau.

Au cours des travaux, le Président Eyadema a rappelé que le cadre du processus de paix en cours est constitué par l'Accord de Praia du 26 août 1998 et l'Accord d'Abuja du 1er novembre 1998 qui définissent les modalités du cessez-le-feu et les conditions du retour à une paix durable et à la normalisation de la vie politique.

/...

Il s'est félicité de l'application progressive de ces accords, notamment de la nomination récente de S. E. M. Francisco Fadul au poste de Premier Ministre, ce qui ouvre la voie à la formation du Gouvernement d'unité nationale.

Il a, en outre, souligné la nécessité pour les parties impliquées dans ce conflit ainsi que pour les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de s'employer davantage à assurer l'application des accords susmentionnés jusqu'à la réalisation des objectifs qui y sont définis.

Dans cet esprit, après de fructueux échanges de vues entre les participants qui ont permis de procéder à une évaluation objective de la situation sur le terrain, il a été convenu ce qui suit :

1. Sur le cessez-le-feu

Les protagonistes ont réitéré leur engagement à continuer de respecter l'Accord de cessez-le-feu signé le 26 août 1998 à Praia afin de faciliter l'application effective de l'Accord conclu à Abuja le 1er novembre 1998.

2. Sur la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale

Les chefs d'État et les parties au conflit se sont félicités de la nomination d'un premier ministre.

Les parties au conflit ont convenu de former le Gouvernement d'unité nationale selon une structure et une répartition consignées dans un protocole additionnel à l'Accord d'Abuja (voir annexe II).

3. Sur le déploiement de la force d'interposition du Groupe de surveillance de la CEDEAO

Après avoir examiné la situation qui prévaut en Guinée-Bissau, les chefs d'État et les parties au conflit ont réitéré la nécessité d'accélérer le processus de déploiement de la force d'interposition du Groupe de surveillance de la CEDEAO conformément à l'Accord du 1er novembre 1998.

À cette fin, ils ont expressément invité les États membres de la CEDEAO, qui se sont engagés à contribuer à la constitution de cette force, à le faire dans les meilleurs délais.

Les parties au conflit ont salué les efforts déployés par S. E. M. Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise, Président en exercice de la CEDEAO, en vue de mobiliser la communauté internationale pour accélérer ce déploiement.

4. Sur l'organisation d'élections générales et présidentielles

Les chefs d'État et les parties au conflit ont réaffirmé l'impérieuse nécessité d'organiser les élections générales et présidentielles et ont lancé de

nouveau un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte son appui à l'organisation de ces élections.

5. Initiatives du Président en exercice de la CEDEAO pour le règlement du conflit

La réunion a salué les nombreuses initiatives prises par le Président en exercice de la CEDEAO, dont :

- a) La nomination d'un représentant spécial en Guinée-Bissau;
- b) L'envoi du commandant en chef du Groupe de surveillance de la CEDEAO pour une mission d'évaluation;
- c) La désignation des officiers de liaison;
- d) L'envoi d'une mission du Comité des Neuf de la CEDEAO auprès de l'ONU.

La réunion a écouté le rapport du Président du Conseil des ministres, S. E. M. Kokou Joseph Koffigoh, Ministre d'État, chargé des affaires étrangères et de la coopération de la République togolaise, sur la mission du Comité des Neuf de la CEDEAO sur la Guinée-Bissau qu'il a conduite le 11 décembre 1998 à New York auprès du Secrétaire général et du Conseil de sécurité en vue de les sensibiliser sur la situation qui prévaut dans ce pays et de solliciter leur appui au règlement définitif et durable de la crise et à la reconstruction de ce pays frère.

La réunion a pris note avec satisfaction de ce rapport et salué la disponibilité de l'Organisation des Nations Unies à oeuvrer au retour de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

À l'issue des entretiens qui se sont déroulés dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération, le Président Joao Bernardo Vieira et le général Ansumane Mane ont réaffirmé leur ferme détermination à mettre fin au conflit et à oeuvrer activement au retour de la paix dans leur pays.

Ils ont adressé leurs sincères et vifs remerciements à S. E. M. Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise, Président en exercice de la CEDEAO, pour l'heureuse initiative qu'il a prise d'organiser cette réunion qui, une fois encore, illustre son engagement et ses efforts constants visant à préserver la paix et la sécurité dans la sous-région.

Ils ont également exprimé leur profonde gratitude à S. E. le général Abdulsalami Bubakar, chef de l'État, commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, pour sa disponibilité à poursuivre son appui au processus de paix en cours en Guinée-Bissau.

Le Président Abdulsalami Abubakar, le Président Joao Bernardo Vieira, le général Ansumane Mane et les autres personnalités qui ont pris part à cette réunion ont exprimé au Président Gnassingbe Eyadema, au Gouvernement et au peuple togolais, leurs sincères remerciements pour l'accueil chaleureux,

fraternel et authentiquement africain qui leur a été réservé ainsi qu'aux délégations qui les ont accompagnés.

Fait à Lomé, le 15 décembre 1998.

Président de la République
togolaise

(Signé) S. E. Gnassingbe EYADEMA

Commandant de la Junte militaire
autoproclamée

(Signé) Ansumane MANE

Président de la République
de Guinée-Bissau

(Signé) Joao Bernardo VIEIRA

Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire de la République
fédérale du Nigéria au Togo,
représentant le chef de l'État,

Commandant en chef des Forces
armées de la République fédérale
du Nigéria

(Signé) Vincent OKOBI

Ministre de l'intérieur

(Signé) Lamine CISSE

Ministre de la défense nationale

(Signé) Tounkara YAHAYA

Secrétaire exécutif de la Communauté économique
des États de l'Afrique de l'Ouest

(Signé) Lansana KOUYATE

Annexe II

[Original : anglais et français]

PROTOCOLE ADDITIONNEL À L'ACCORD D'ABUJA DU 1er NOVEMBRE 1998
RELATIF À LA FORMATION DU GOUVERNEMENT D'UNITÉ NATIONALE DE
LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Les deux parties au conflit en Guinée-Bissau, réunies les 14 et 15 décembre 1998 à Lomé dans le cadre de l'application de l'Accord d'Abuja entre le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau et la Junte militaire autoproclamée, conviennent par le présent protocole additionnel de former le Gouvernement d'unité nationale selon la structure et la répartition suivante :

1. Les ministères à pourvoir par le Président de la République de Guinée-Bissau :
 - Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale;
 - Ministère de la justice et du travail;
 - Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources naturelles;
 - Ministère de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et des sports;
 - Ministère de la santé et des affaires sociales;
 - Secrétariat d'État à l'énergie, aux ressources naturelles et à l'environnement;
 - Secrétariat d'État aux transports et communications;
 - Secrétariat d'État à la réforme administrative et à la fonction publique.

2. Les ministères à pourvoir par le commandant de la Junte militaire autoproclamée :
 - Ministère de la défense et des combattants de la liberté de la patrie;
 - Ministère de l'Administration interne;
 - Ministère de l'économie et des finances;
 - Ministère de l'équipement social;
 - Secrétariat d'État au Trésor;
 - Secrétariat d'État au commerce, à l'industrie, au tourisme et à l'artisanat;

/...

- Secrétariat d'État à la communication sociale et aux affaires parlementaires;
 - Secrétariat d'État aux combattants de la liberté de la patrie.
3. Les deux parties s'engagent à former ce gouvernement d'unité nationale dans les plus brefs délais.
 4. Elles réaffirment la nécessité du déploiement rapide du Groupe de surveillance de la CEDEAO en Guinée-Bissau et conviennent de coopérer à cet effet.

Fait à Lomé, le 15 décembre 1998, en quatre exemplaires originaux.

Président de la République de
Guinée-Bissau

(Signé) Joao Bernardo VIEIRA

Commandant de la Junte militaire
autoproclamée

(Signé) Ansumane MANE

En présence de :

Président de la République togolaise

(Signé) Gnassingbe EYADEMA

Ministre de l'intérieur de la
République du Sénégal

(Signé) Lamine CISSE

Ministre de la défense nationale
de la République du Niger

(Signé) Tounkara YAHAYA

Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire de la République
fédérale du Nigéria au Togo,
représentant le chef de l'État,

Commandant en chef des Forces
armées de la République fédérale
du Nigéria

(Signé) Vincent OKOBI

Secrétaire exécutif de la
Communauté économique des États
de l'Afrique de l'Ouest

(Signé) Lansana KOUYATE
